



CERTIFICAT ÉMIS PAR LA GREFFIÈRE
À LA FIN DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT

Règlement 1299-1 modifiant le Règlement 1299 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 925 000 \$ pour le paiement des coûts des travaux d'amélioration de divers parcs ainsi que les frais contingents

Je soussignée, Nathalie Deschesnes, greffière de la Ville de Sainte-Julie, émet le présent certificat conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et se rapportant au règlement 1299-1.

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 23 592.

Pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin, le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter est de 2 370.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

En conséquence, le règlement est réputé avoir été approuvé par lesdites personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat ce douzième (12^e) jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière

ND/jg



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

AVIS DE REGISTRE – RÈGLEMENT 1299-1

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

AVIS EST DONNÉ :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 19 décembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1299-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1299 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 925 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

1. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Sainte-Julie peuvent demander que le règlement mentionné précédemment fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. **Toutefois, une carte d'identité devra être présentée lors de la signature de ce registre.**
2. Ce registre sera accessible de **9 h à 19 h, du lundi 8 janvier 2024 au jeudi 11 janvier 2024**, au bureau de l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie.
3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement mentionné précédemment fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **deux mille trois cent soixante-dix (2 370)**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
4. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 9 h ou aussitôt que possible après cette heure, le vendredi 12 janvier 2024, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie et publié sur le site Internet de la Ville ou aussitôt que possible à la suite de cette annonce.
5. Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement. Ce règlement est également joint au présent avis pour fins de consultation.
6. **Conditions à remplir le 19 décembre 2023** pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Ville de Sainte-Julie :
 - être domiciliée sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie et, depuis au moins six (6) mois, au Québec; et
 - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.ou
 - être propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'une place d'affaires, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, et ce, depuis au moins douze (12) mois.
7. Pour les copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires :

être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou occupant de la place d'affaires. (Note : un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).
8. Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale :

désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 décembre 2023, et au moment d'exercer ce droit, est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 28 décembre 2023.

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière

Avis de motion	2023-11-14
Projet de règlement	2023-11-14
Adoption	2023-12-19
Entrée en vigueur	

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1299 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 925 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

ATTENDU QUE le *Règlement 1299 autorisant le paiement des coûts des travaux d'amélioration de divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 545 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 545 000 \$* (ci-après le « Règlement ») est entré en vigueur le 18 avril 2023;

ATTENDU QUE le montant de l'emprunt doit être augmenté afin de payer ces travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, sous le n° 23-477;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le titre du Règlement est remplacé par le libellé suivant :

« Règlement 1299 autorisant le paiement des coûts des travaux d'amélioration de divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 925 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 925 000 \$ ».

ARTICLE 2 Les annexes « A » à « A-3 » et « B » du Règlement sont remplacées par les annexes « A » à « A-3 » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le libellé de l'article 2 du Règlement est remplacé par le libellé suivant :

« La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 2 925 000 \$, le tout pour payer les coûts des travaux d'amélioration estimés à 2 719 442 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 205 558 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » à « A-3 » et dans l'annexe « B », jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 2 925 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce vingtième (20^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois (2023).

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière



SAINTE-JULIE

Le 9 novembre 2023

**TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS 3 & 4
AU PARC EDMOUR J.-HARVEY**

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	GESTION DE CONTRAT			
1.01	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1 global	14 000.00 \$	14 000.00 \$
1.02	Clôture de chantier de type OMEGA en acier galvanisé, 1 800 mm de haut devant rester en place pour toute la durée du chantier, incluant l'outillage, la machinerie et la main-d'oeuvre nécessaires	1 global	4 000.00 \$	4 000.00 \$
	Sous-total			18 000.00 \$
2.0	DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES			
2.01	Mailles de clôture du terrain de tennis existants à enlever et à disposer	140 m.lin.	27.00 \$	3 780.00 \$
2.02	Poteaux et accessoires de filets à enlever et à disposer	1 global	2 295.00 \$	2 295.00 \$
2.03	Enlèvement du pavage et disposition des surplus du terrain de tennis 80 mm	1 200 m.ca.	9.00 \$	10 800.00 \$
2.04	Excavation, disposition des fondations existantes et mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme 800 mm (terrain de tennis)	0 m.ca.	36.00 \$	- \$
2.05	Démantèlement et disposition du drain existant	155 m.lin.	65.00 \$	10 075.00 \$
2.06	Démolition et disposition des bordures universelles existantes	35 m.lin.	24.00 \$	840.00 \$
	Sous-total			3 780.00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL			
3.01	Drain de fondation en PEHD (R-300) 150 mm dia.	155 m.lin.	93.00 \$	14 415.00 \$
3.02	Raccordement au puisard	1 unité	854.00 \$	854.00 \$
3.03	Puisard préfabriqué en PEHD à paroi extérieure lisse tel que fabriqué par Soleno ou équivalent approuvé	0 unités	2 720.00 \$	- \$
3.04	Conduite d'égout pluviale PVC DR-35 200 mm de diamètre	0 m.lin.	209.00 \$	- \$
3.05	Raccordement au drain existant	0 unités	1 061.00 \$	- \$
	Sous-total			15 269.00 \$
4.0	VOIRIE			
4.01	Géotextile Texel 7612	0 m.ca.	3.00 \$	- \$
4.02	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation inférieure Pierre concassée MG-112 500 mm ép.	0 m.ca.	36.00 \$	- \$
4.03	Fourniture, mise en place et compaction de pierre de correction pour la fondation supérieure Pierre concassée MG-20	200 t.m	40.00 \$	8 000.00 \$
4.04	Fourniture, mise en place et compaction de poussière de pierre pour obtenir une surface uniforme Poussière de pierre 0-5mm environ 15mm moyen	50 t.m	40.00 \$	2 000.00 \$
4.05	Mise en forme, nivellement et compaction de la surface granulaire Pour la zone de surface existante à reprofiler	1 200 m.ca.	5.00 \$	6 000.00 \$
4.06	Enrobé bitumineux EB-10S PG64H-28 50 mm ép.	150 t.m	242.00 \$	36 300.00 \$
4.07	Enrobé bitumineux EC-10 PG64E-28 40 mm ép.	120 t.m	244.00 \$	29 280.00 \$
4.08	Dalles de béton coulé pour ancrage du mobilier, incluant fondation granulaire pour ancrage d'un banc de joueurs 500 mm X 1 500 mm	4 unités	684.00 \$	2 736.00 \$
4.09	Trait de scie et remplissage au Sika	135 m.lin.	22.00 \$	2 970.00 \$
	Sous-total			87 286.00 \$
5.0	RÉFÉCTIONS ET TRAVAUX DIVERS			
	Aménagements des surfaces			
5.01	Revêtement d'acrylique pour terrain de tennis	1 200 m.ca.	15.00 \$	18 000.00 \$
5.02	Gazon en plaques incluant 150 mm ép. de terre végétale	300 m.ca.	30.00 \$	9 000.00 \$
5.03	Pierre de correction pour le sentier existant, incluant mise en forme et compaction	50 t.m	50.00 \$	2 500.00 \$
5.04	Bordure de béton universelle	35 m.lin.	70.00 \$	2 450.00 \$
5.05	Élagage des arbres	1 global	3 000.00 \$	3 000.00 \$
	Clôtures			
5.06	Mailles de chaînes 50 mm sur 3 600 mm de hauteur, incluant 3 poteaux horizontaux en haut, en bas et au milieu de la clôture	140 m.lin.	257.00 \$	35 980.00 \$
5.07	Poteau intermédiaire 88 mm pour la nouvelle porte de 1,5 m	1 unité	876.00 \$	876.00 \$
5.08	Poteau intermédiaire 115 mm pour installation de filet	11 unités	1 247.00 \$	13 717.00 \$
5.09	Poteaux fins 168 mm pour installation de filet	2 unités	1 904.00 \$	3 808.00 \$
5.10	Barrière de 1,5 m de largeur dans clôtures à mailles de chaîne 3 600 mm de hauteur, incluant partie de clôture supérieure fixe	1 unités	2 036.00 \$	2 036.00 \$
5.11	Barrière de 3,0 m de largeur dans clôtures à mailles de chaîne de 3 600 mm de hauteur	1 unité	2 812.00 \$	2 812.00 \$
5.12	Toiles brise-vent. Modèle VP-9/G, 2,75m de hauteur. Toiles de vinyle-poly	140 m.lin.	113.00 \$	15 820.00 \$
	Mobilier			
5.13	Ensemble de filets de tennis, incluant poteaux, base de béton, manchons et quincaillerie	2 unités	2 636.00 \$	5 272.00 \$
5.14	Bancs droits 60 pouces, couleur noire. Série parc, tel que distribué par le fournisseur Produits Replast ou équivalent approuvé. Ancrage sur dalle de béton coulé apparente	4 unités	968.00 \$	3 872.00 \$
5.15	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés page A-B vers un site autorisé du MDDELCC	240 t.m.	55.00 \$	13 200.00 \$
5.16	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisable contaminés page B-C vers un site autorisé du MDDELCC	30 t.m.	87.00 \$	2 610.00 \$
	Sous-total			134 953.00 \$
	Total des coûts			259 288.00 \$
	Provision pour imprévus (~10%)			25 928.80 \$
	Taxes nettes (4,9875%)			14 225.19 \$
	MONTANT TOTAL			299 441.99 \$

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Mickaël Leblanc, ing.
Chargé de projets
#OIQ:5080261

Audrey-Anne Chevigny-Lépine, ing
Chef de section - génie civil
#OIQ: 5071975



SAINTE-JULIE

RÈGLEMENT 1299-1
ANNEXE A-2

Le 9 novembre 2023

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC À PLANCHE À ROULETTE DE
STYLE "PLAZA" ET AIRE DE VERDURE**

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	MOBILISATION			
1.01	Organisation de chantier et divers travaux	1 global	70 250.82 \$	70 250.82 \$
1.02	Clôture de chantier de 1,8m de hauteur	1 global	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.03	Nettoyage des rues (balai mécanique et camion citerne)	4 h	80.00 \$	320.00 \$
1.04	Préparation de site	1 global	6 000.00 \$	6 000.00 \$
1.05	Équipements accessoires à extirper et remettre à la ville	1 global	6 000.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total			83 570.82 \$
	Section 1 - MOBILISATION			
2.0	FORESTERIE			
2.01	Retrait, essouchage et transplantation des arbres existants	13 unité	1 500.00 \$	19 500.00 \$
2.02	Clôtures de protection d'arbres	21 unité	75.00 \$	1 575.00 \$
2.03	Pancartes d'avertissement	2 unité	50.00 \$	100.00 \$
	Sous-total			21 175.00 \$
	Section 2 - FORESTERIE			
3.0	CIVIL			
3.01	Démolition	1 global	50 000.00 \$	50 000.00 \$
3.02	Pluvial	1 global	70 000.00 \$	70 000.00 \$
3.03	Eau potable	1 global	45 000.00 \$	45 000.00 \$
3.04	Voirie	1 global	115 000.00 \$	115 000.00 \$
3.05	Aménagements extérieurs	1 global	80 000.00 \$	80 000.00 \$
3.06	Structure	1 global	850 000.00 \$	850 000.00 \$
	Sous-total			1 210 000.00 \$
	Section 3 - CIVIL			
4.0	ÉLECTRICITÉ			
4.01	Partie souterraine pour éclairage			- \$
4.01.01	Excavation et remblayage de tranchée	150 m.lin.	120.00 \$	18 000.00 \$
4.01.02	Conduit 53mm CPV	170 m.lin.	30.00 \$	5 100.00 \$
4.01.03	Conduit 27mm CPV	90 m.lin.	15.00 \$	1 350.00 \$
4.01.04	Monoconducteur #10	200 m.lin.	5.00 \$	1 000.00 \$
4.01.05	Monoconducteur #12V	100 m.lin.	4.00 \$	400.00 \$
4.01.06	Monoconducteur #6	480 m.lin.	8.00 \$	3 840.00 \$
4.01.07	Monoconducteur #9V	200 m.lin.	6.00 \$	1 200.00 \$
4.01.08	Base de lampadaire	4 unité	15 000.00 \$	60 000.00 \$
4.01.09	Base bollard de service	1 unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
4.01.10	Remplacement filage panneau électrique	1 global	12 000.00 \$	12 000.00 \$
4.02	Partie aérienne pour éclairage			
4.02.01	Lampadaire	4 unité	27 000.00 \$	108 000.00 \$
4.02.02	Bollard de service	1 unité	6 000.00 \$	6 000.00 \$
4.02.03	Têtes d'éclairage sur futs existants	6 unité	3 500.00 \$	21 000.00 \$
4.02.04	Contrôle d'éclairage	1 global	6 000.00 \$	6 000.00 \$
4.02.05	Vérifications électriques	1 global	3 000.00 \$	3 000.00 \$
	Sous-total			248 890.00 \$
	Section 4 - ÉLECTRICITÉ			
5.0	ARCHITECTURE DU PAYSAGE			
4.01	Surface en pavés de béton préfabriqué	114 m.ca.	325.00 \$	37 050.00 \$
4.02	Ottoman	4 unité	2 000.00 \$	8 000.00 \$
4.03	Support à vélos	7 unité	1 800.00 \$	12 600.00 \$
4.04	Table	4 unité	5 000.00 \$	20 000.00 \$
4.05	Cyclohalte	1 unité	4 500.00 \$	4 500.00 \$
4.06	Abris en conteneur	1 global	23 000.00 \$	23 000.00 \$
4.07	Fontaine à boire	1 unité	12 000.00 \$	12 000.00 \$
4.08	Corbeille à rebuts	4 unité	2 500.00 \$	10 000.00 \$
4.09	Arbre feuillu	1 unité	500.00 \$	500.00 \$
4.10	Arbuste feuillu	57 unité	60.00 \$	3 420.00 \$
4.11	Vivaces et graminées	221 unité	25.00 \$	5 525.00 \$
4.12	Engazonnement	430 m.ca.	25.00 \$	10 750.00 \$
4.13	Ensemencement sur talus	247 m.ca.	20.00 \$	4 940.00 \$
4.14	Ensemencement pour bassin de pluie	323 m.ca.	19.00 \$	6 137.00 \$
	Sous-total			158 422.00 \$
	Section 5 - ARCHITECTURE DU PAYSAGE			
			Total des coûts	1 722 057.82 \$
			Provision pour imprévus (10%)	172 205.78 \$
			Taxes nettes (4.9875%)	94 476.40 \$
			MONTANT TOTAL	1 988 740.00 \$

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Mickaël Leblanc, ing.
Chargé de projets
#OIQ:5080261

Audrey-Ahne Chevigny-Lépine, ing
Chef de section - génie civil
#OIQ: 5071975



SAINTE-JULIE

RÈGLEMENT 1299-1
ANNEXE A-3

Le 9 novembre 2023

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE BASEBALL
DANS LA COURS DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL**

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	Préparation de site et démolition			
1.1	Conditions générales et organisation de chantier.	1 global	25 054.74 \$	25 054.74 \$
1.2	Clôture de chantier de type OMEGA En acier galvanisé, 1800 mm de haut devant rester en place pour toute la durée du chantier, incluant les matériaux, outillage, machinerie et main-d'œuvre nécessaire	1 global	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.3	Démolition / enlèvement de surface et d'éléments existants identifiés aux plans incluant sciage, enlèvement des bases, ancrages, quincaillerie et tout autre élément faisant partie de l'ouvrage incluant, sauf indications contraires, transport hors site.	1 global	30 000.00 \$	30 000.00 \$
1.4	Gestion des sols contaminés tel que exigé par le Règlement concernant la toxicité des sols contaminés.	1 global	4 000.00 \$	4 000.00 \$
	Sous-total			69 054.74 \$
2.0	Clôtures			
2.1	Clôtures à mailles de chaîne en acier galvanisé (jauge 6), incluant poteaux, traverses, entretoises et quincaillerie.	125 m. lin.	370.00 \$	46 250.00 \$
2.2	Porte simple pour clôture, 1,5 m de largeur, en acier galvanisé, incluant quincaillerie.	2 unité	3 150.00 \$	6 300.00 \$
2.3	Porte double pour clôture, 3 m de largeur, en acier galvanisé, incluant quincaillerie. (Provision)	1 unité	4 500.00 \$	4 500.00 \$
2.4	Filets de protection 3,6m de hauteur, de l'arrêt balle jusqu'à l'avant champ	40 m.lin	225.00 \$	9 000.00 \$
2.5	Arrêt balle en acier galvanisé (jauge 6). 6m de hauteur (minimum). Incluant poteaux, traverses, entretoises, quincaillerie, bases de béton coulé, etc. Soumettre dessins d'atelier signés et scellés par un ingénieur avant le début des travaux.	1 global	68 500.00 \$	68 500.00 \$
	Sous-total Section 2 - Clôtures			134 550.00 \$
3.0	Équipement de jeux et mobilier			
3.1	Déplacement des gradins existants	2 unités	600.00 \$	1 200.00 \$
3.2	Déplacement de l'abri des marqueurs	1 unités	600.00 \$	600.00 \$
3.3	Déplacement d'un banc sur dalle de béton	1 unités	600.00 \$	600.00 \$
3.4	Bancs des joueurs en aluminium 12piéd	4 unités	1 250.00 \$	5 000.00 \$
3.5	Ensemble de buts en caoutchouc moulé, modèle PRO BR.	1 unité	600.00 \$	600.00 \$
3.6	Ancrage de sol simple en acier-zinc, type femelle, modèle ASS-AZ (pour buts).	3 unité	200.00 \$	600.00 \$
3.7	Plaque de lanceur incluant ancrage de type mâle et ancrages de sol de type femelle, modèle GH07-R.	1 unité	750.00 \$	750.00 \$
3.8	Marbre en caoutchouc moulé avec ancrage de sol, modèle GH01-A.	1 unité	350.00 \$	350.00 \$
	Sous-total Section 3 - Équipement de jeux et mobilier			9 700.00 \$
4.0	Plantation			
4.1	Gazonnement en plaques incluant 150 mm de terreau de plantation.	900 m. ca.	30.00 \$	27 000.00 \$
	Sous-total Section 4 - Plantation			27 000.00 \$
5.0	Civil			
5.1	Membrane géotextile	1 250 m. ca.	3.50 \$	4 375.00 \$
5.2	Pierre MG-20, 300mm ép.	1 250 m. ca.	50.00 \$	62 500.00 \$
5.3	Surface du champ intérieur en Ball-set-mix de Agrebec ou équivalent approuvé, 50mm ép.	1 050 m. ca.	25.00 \$	26 250.00 \$
5.4	Enrobé bitumineux EC-10 PG58S-28, 50mm ép.	25 t.m.	450.00 \$	11 250.00 \$
5.5	Bordure de béton préfabriquée	50 m.lin	125.00 \$	6 250.00 \$
5.6	Conduite de drainage PEHD 100 mm dia.	225 m.lin	100.00 \$	22 500.00 \$
	Sous-total Section 5 - Civil			133 125.00 \$
			Total des coûts	373 429.74 \$
			Provision pour imprévus (~10%)	37 342.97 \$
			Taxes nettes (4,9875%)	20 487.29 \$
			MONTANT TOTAL	431 260.00 \$

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Mickaël Leblanc, ing.

Chargé de projets
#OIQ:5080261

Audrey-Anne Chevigny-Lépine, ing

Chef de section - génie civil
#OIQ: 5071975

FRAIS CONTINGENTS

Honoraires professionnels

Plans et devis	30 000 \$
Surveillance	75 000 \$
Laboratoire	30 000 \$
Arpentage	- \$

Frais de financement temporaire

Intérêts	70 558 \$
----------	-----------

TOTAL

205 558 \$



Patrick Quirion, OMA, CPA
Directeur général adjoint et trésorier
9 novembre 2023